

AVIS PUBLIC
(Conformément à l'art. 9 Loi traitement des élus municipaux)

PRENEZ AVIS qu'un projet de règlement intitulé « Règlement 2023-02 concernant le traitement des élus municipaux » a été présenté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2023 afin d'ajuster la rémunération additionnelle aux élus municipaux.

La rémunération pour l'année 2023 et les suivantes est la suivante, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, comparativement à celles présentement en vigueur :

	Rémunération de base actuelle	Rémunération de base proposée	Allocation de dépenses actuelle	Allocation de dépenses proposée
Maire	10 731 \$	18 000 \$	5 366 \$	9 000\$
Conseiller	3 577 \$	6 000 \$	1 788 \$	3 000\$

Les rémunérations seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier, à compter de l'exercice financier commençant après son entrée en vigueur.

L'indexation consiste, pour chaque exercice, des montants applicables pour l'exercice précédent, dans l'augmentation calculée selon l'indice des prix de novembre à la consommation publié par Statistiques Canada, pour la province de Québec. Le montant annuel est arrondi au dollar près.

Ce **projet de règlement** a également supprimé la rémunération additionnelle de cinquante-cinq dollars (55,00 \$) par présence d'un élu à une réunion spéciale, à un atelier de travail, à une réunion de tout autre comité dûment créé par le conseil municipal par résolution de même qu'à une réunion du Comité consultatif d'urbanisme pour les élus nommés membres du Comité consultatif d'urbanisme.

L'adoption de ce règlement aura lieu lors de la réunion régulière du Conseil municipal qui se tiendra **lundi le 6 mars 2023 à 19 h** au Centre communautaire, sis au 176 rue Rosedale, Ayer's Cliff.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit projet de règlement aux heures d'ouverture de la municipalité au bureau situé au 958 rue Main à Ayer's Cliff, et également sur le site internet de la municipalité au <https://ayerscliff.ca/reglements-municipaux-et-politiques/>.

PUBLIC NOTICE
(according to the article 9 of Law of Municipal elected members)

PLEASE BE ADVISED that a draft By-law entitled "By-law 2023-02 concerning treatment of elected municipal officials " was presented at the regular meeting of the Municipal Council held on January 16th 2023 to adjust the remuneration to the elected municipal officers.

The remuneration for fiscal year 2023 and beyond is as follows (compare with the actual treatment) :

	Actual remuneration	Proposed remuneration	Actual expense allowance	Proposed expense allowance
Mayor	10 731 \$	18 000 \$	5 366 \$	9 000\$
Councillor	3 577 \$	6 000 \$	1 788 \$	3 000\$

Remuneration shall be indexed upwards for each fiscal year, starting with the fiscal year beginning after its entry into force.

The indexation shall consist, for each fiscal year, of the amounts applicable for the previous fiscal year, in the increase calculated according to the November Consumer Price Index published by Statistics Canada, for the province of Quebec. The annual amount is rounded to the nearest dollar.

This **draft by-law** also cancels the supplementary remuneration of fifty-five dollars (\$55.00), on attendance to a special meeting, a work session, a meeting for any committee duly formed by resolution

of the Municipal Council and a Land Use Advisory Committee meeting for the elected municipal officers named as members of the Land Use Advisory Committee.

This by-law will be adopted at the regular meeting of the Municipal Council to be held on **Monday March 6th 2023, at 7 p.m.** at the Community Center, located at 176 Rosedale Street, Ayer's Cliff.

All interested persons can consult the draft by-law at the municipal office at 958 Main Street in Ayer's Cliff during regular business hours and at the web site at <https://ayerscliff.ca/en/municipal-by-laws-and-policies/>

Donné à Ayer's Cliff, le 31 janvier 2023. / Given at Ayer's Cliff, January 31st, 2023

Me Abelle L'Écuyer-Legault

Directrice générale et greffière-trésorière
Director general and Secretary-treasurer

Certificat de publication

Je, soussignée, Me Abelle L'Écuyer-Legault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du Village d'Ayer's Cliff et résidente à Ayer's Cliff, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 9 h et 16 h, le 31 janvier 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 31 janvier 2023.

Me Abelle L'Écuyer-Legault

Directrice générale et greffière-trésorière
Director general and Secretary-treasurer

